



PLU

Plan Local d'Urbanisme
Lédenon

BILAN DE LA CONCERTATION

Déclaration de projet emportant
mise en compatibilité du PLU

Plan Local d'Urbanisme de Garons	
Nom du fichier	Bilan de la concertation
Version	5 mai 2025
Rédacteur	BR
Vérificateur	SIG
Approbateur	BEP

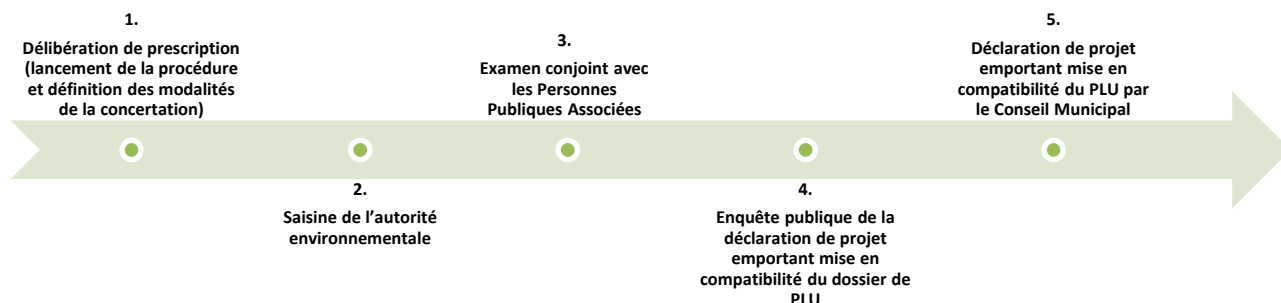
Table des matières

1. LA PROCEDURE DE DECLARATION DE PROJET	4
1.1 Les étapes de la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme	4
1.2 Les modalités de la concertation	4
2. LES OUTILS DE LA CONCERTATION	5
2.1. Publications	5
2.2. Permanence en mairie	6
2.3. Panneaux de concertation	7
2.4. Lettre d'information	7
2.5. Le registre de la concertation	8

1. LA PROCEDURE DE DECLARATION DE PROJET

1.1 Les étapes de la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme

La procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU comprend plusieurs étapes :



1.2 Les modalités de la concertation

Par délibération en date du 30 avril 2024, la commune de Lédénon a prescrit la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (DPMEC).

La présente délibération définit les modalités de concertations tout au long de la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme en application des dispositions de l'article L.103-3 et L.103-4 du Code de l'Urbanisme :

- **Publication d'un article de presse dans un journal diffusé dans le département,**
- **Organisation d'une permanence,**
- **Mise à disposition du public aux heures habituelles d'ouverture de la mairie d'un registre papier et un registre numérique qui sera ouvert sur le site internet de la commune pendant toute la durée de la procédure.**

2. LES OUTILS DE LA CONCERTATION

2.1. Publications

2.1.1. Sur le site internet de la commune

Les informations relatives à la déclaration de projet sont accessibles sur le site officiel de la mairie de Lédénon. Un espace dédié à l'urbanisme est disponible dans la rubrique « Urbanisme et environnement », sous-section « Urbanisme ». Cette page permet d'accéder aux différentes procédures en cliquant sur « Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU » :

- <https://ledenon.fr/urbanisme-et-environnement/urbanisme/declaration-de-projet-emportant-mise-en-compatibilite-du-plu/>

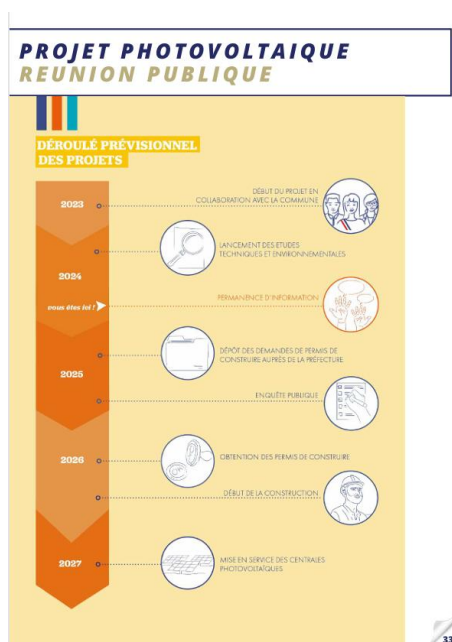


On retrouve également un article dans la rubrique « actualités » :

- <https://ledenon.fr/actualites/declaration-de-projet-emportant-mise-en-compatibilite-du-plu/>



Sur le site de la mairie, dans la rubrique « La mairie » > « Bulletin municipal », le bulletin d'octobre 2024 (pages 33 à 35) fournit les informations clés permettant de prendre connaissance du projet photovoltaïque.

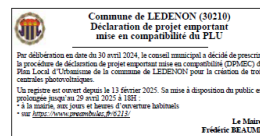


Les informations publiées sur le site internet de la commune ont été également transmises via la newsletter hebdomadaire (les 30/09/2024 + 11/10/2024 + 14/02/2025 + 18/04/2025).



2.1.2. Dans un journal à rayonnement régional – Réveil du midi

La mairie a fait paraître dans le journal « Réveil du Midi » un article expliquant qu'elle avait prescrit une procédure de DPMEC pour la réalisation de trois centrales photovoltaïques. Cet article est paru dans le journal n°2878 du 18 avril 2025.



2.2. Permanence en mairie

Le mardi 15 octobre 2024, une permanence a été tenue à la salle des fêtes de Lédénon dans le cadre de la procédure de déclaration de projet.

PROJET PHOTOVOLTAÏQUE REUNION PUBLIQUE

AGENDA

Permanence d'information

Le mardi 15 octobre 2024
de 16h30 à 19h30
Salle des fêtes de Lédénon

Ouverte à toutes et tous, la permanence publique est l'occasion pour vous d'en savoir plus sur :

ce projet d'énergie solaire.

ALTEREO

Le cabinet d'études Altereo, au travers de l'agence Urbanisme Villes et Territoires, accompagne les collectivités locales sur l'élaboration et l'évolution de leurs documents d'urbanisme. Dans le cadre des projets d'installations photovoltaïques portés sur la commune, Altereo accompagne la mairie de Lédénon pour l'évolution de son Plan Local d'Urbanisme au travers de la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du document d'urbanisme.

h2air
POUR UN
AVENIR SOLAIRE

Fondé en France en 2008, H2air est un producteur d'électricité renouvelable indépendant.

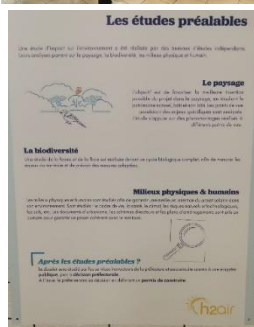
Face à l'urgence écologique, H2air produit de l'électricité renouvelable dans le respect de l'Humain et de l'environnement, conformément aux convictions de l'équipe.

H2air prend en charge toutes les étapes d'un projet solaire, et sera donc exploitant de la future centrale solaire.

**Votre contact : Alexia SERPANTIÉ
aserpantie@h2air.fr - 06 31 72 75 74**

Artisanat - Site P
Rue de la Croix d'Or
3590 MEYREUIL

h2air.fr



H2air
11 087 abonnés
5 mois •

Dans le Gard, notre équipe Sud-Est a animé une permanence publique d'information à Lédénon autour des projets de centrale solaire des Epicéas, accompagnée du bureau d'études **Altereo** en charge de la modification des documents d'urbanisme. Cet événement a été l'occasion d'échanger avec les habitants sur les chiffres clés et les prochaines étapes des projets.

Rappelons que la Mairie de Lédénon a choisi H2air pour développer 3 centrales solaires en reconvertissant d'anciennes décharges.

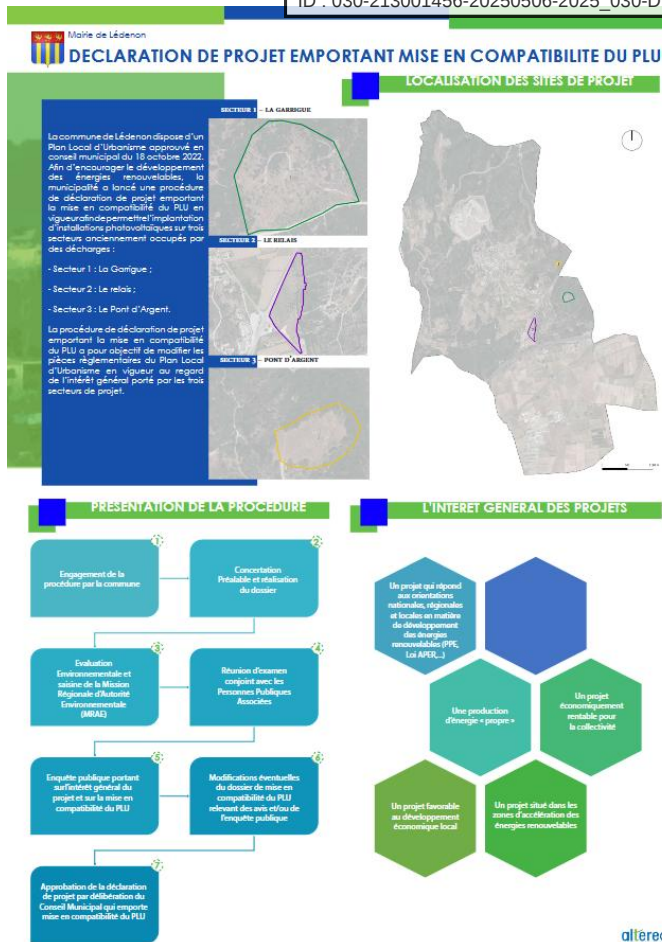
#H2air #Enr #solaire



2.3. Panneaux de concertation

Les panneaux de concertation mis à la disposition du public par la commune de Lédénon présentent la procédure de Déclaration de Projet et la mise en compatibilité du PLU. Ils expliquent l'intérêt général du projet, les avantages en termes de transition énergétique et détaillent les sites concernés (La Garrigue, Le Relais, Le Pont d'Argent).

Les panneaux exposés lors de la permanence ont été mis à disposition du public à l'accueil de la mairie pour consultation



2.4. Lettre d'information



2.5. Le registre de la concertation

La commune de Lédenon a mis en place en mairie un registre de la concertation pour recueillir l'ensemble des remarques des administrés tout au long de la procédure de PLU. Deux registres ont été ouverts :

- Mise à disposition du public aux heures habituelles d'ouverture de la mairie d'un registre papier : du 13/02/2025 au 29/04/2025 (1 contribution)
- Mise à disposition d'un registre numérique (Préambules) du 13/02/2025 au 17/03/2025 (0 contribution) puis du 14/04/2025 au 30/04/2025 (3 contributions dont 1 identique au registre papier)

Le registre de la concertation fait état des observations suivantes :

Registre papier :

Avis n°1 : Un avis défavorable au projet photovoltaïque a été exprimé dans le registre de concertation relatif au dossier de déclaration de projet. Cette opposition repose sur les impacts du projet, jugés non ou mal évalués.

Registre dématérialisé :

Avis n°1 : Un avis défavorable au projet photovoltaïque a été exprimé dans le registre de concertation relatif au dossier de déclaration de projet. Cette opposition repose sur les impacts du projet, jugés non ou mal évalués.

Avis n°2 : Un avis dénonce l'impact des projets industriels sur les garrigues, espaces naturels partagés. Il réclame une redistribution équitable des bénéfices et de prioriser les zones déjà dégradées.

Avis n°3 : Un avis alerte sur le mitage du territoire par trois projets photovoltaïques, leur impact écologique, l'absence de recherche de sites déjà artificialisés, et la requalification abusive de zones naturelles dégradées en sites propices à l'implantation.

En plus de ces registres, un message d'information a été affiché sur le panneau lumineux de la commune du 20/02/2025 au 07/03/2025 puis du 14/04/2025 au 29/04/2025.